

CMI invalidité, priorité, stationnement : quelles différences ?

La Carte Mobilité Inclusion (CMI) existe sous trois formes.

CMI Priorité

Elle permet un accès prioritaire :

- files d'attente ;
- places assises.

CMI Invalidité

Elle donne des avantages supplémentaires :

- priorité ;
- réductions possibles ;
- certains droits fiscaux.

Elle concerne généralement des limitations importantes.

CMI Stationnement

Elle permet de stationner sur les places réservées.

Elle concerne surtout les difficultés de déplacement.

Beaucoup de demandeurs ignorent qu'ils peuvent demander les trois en même temps selon leur situation.